

nouvelles



CSN

21 NOVEMBRE
1997

NUMÉRO
433

La déportation de
Le Québec siphonné

notre épargne
de 200 milliards \$

Le péril jaune

Il y a des couleurs que l'usage a marquées au fer rouge; le jaune en est une.

Qui ne se souvient du cri du coeur du vice-président Roger Valois au congrès de 1974, alors qu'il était délégué par son syndicat de Fer et Titane de Sorel? «À force de vouloir des syndicats rouges, on va se ramasser avec des syndicats jaunes!», avait-il lancé à l'adresse de quelques délégués qui résistaient mal aux sirènes des «m-l» de toutes obédiences.

Nous eûmes en effet à vivre impuissants le douloureux passage du rouge au jaune qui frappa certains de nos syndicats. La greffe chinoise les avait fait virer au jaune, allez savoir pourquoi.

Mais à en juger par la frénésie qui s'est emparé du monde des affaires quand il est question de l'Empire du Milieu, une frénésie nourrie à l'appât du gain et qui a entraîné dans son sillage les gouvernements Chrétien et Bouchard, on se dit, en désespoir de cause, que nos maoïstes étaient peut-être des précurseurs en matière d'import-export!

La Chine étant ce qu'elle est, le premier ministre Lucien Bouchard imite tous ces chefs d'États occidentaux qui ont des droits de l'homme une approche à géométrie variable. De Clinton en Chirac en Chrétien, c'est à qui ferait le moins de peine aux descendants de Mao et de Deng. Foin du Tibet. Foin des prisons. Foin de la Place Tiananmen.

Parce que les affaires, c'est les affaires. C'est ce qu'a rappelé avec complaisance M. Claude Blanchet, autrefois du Fonds de solidarité et aujourd'hui pdg de la Société générale de financement. «Quand on veut faire une mission économique, on ne mêle pas les choses», a-t-il dit. Fort bien.

Mais alors, quelle mouche a piqué le premier mi-

nistre du Québec qui, aussitôt sorti de Chine, s'est mis à foudroyer les pays de la francophonie, les menaçant de sanctions s'ils s'avisent de jouer aux Chinois avec leurs peuples? Parfois difficile à suivre, Monsieur Bouchard. Son ministre du Travail Matthias Rioux l'a compris, lui. Pour ne pas être en reste avec la Chine, exemplaire au chapitre du travail des enfants, il a déposé un projet de loi interdisant aux jeunes de moins de 15 ans de travailler la nuit, entre 3 et 6 heures.

Les droits de la personne, ça nous connaît!

Au même moment, il semble bien que c'est par la margarine, qui ne doit pas être jaune, que le gouvernement péquiste a décidé d'affirmer à la face du monde notre caractère distinct. D'autres chevaux de bataille auraient sans doute pu être enfourchés que celui de la

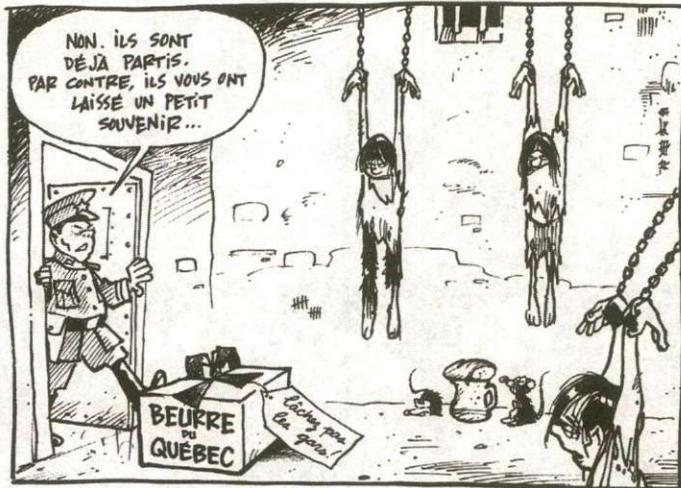
margarine. À ce qu'on dit, le Québec serait le seul pays de la planète où l'interdit est jeté sur la margarine jaune.

On peut comprendre les producteurs de lait: le beurre est tellement meilleur que ce composé chimique huileux et maldorant, lorsque frit. Mais il apparaît quand même singulier que ce soit là-dessus que nous voulions nous distinguer. Si, au

moins, c'était au nom de la civilisation et du bon goût que notre gouvernement montait aux barricades. Mais non! C'est au niveau des pâquerettes que se trouvent ici les raisons d'agir en matière de souveraineté... culturelle.

Cette guerre déclenchée contre la margarine jaune, pendant que Lucien Bouchard portait des toasts aux Chinois et tapait sur les doigts des Vietnamiens, a dû frapper de plein fouet cette partie de notre peuple qui cherche à comprendre ce qui se passe.

Sans doute a-t-on fini par se dire qu'il valait mieux en rire. En rire... jaune.



Michel Rioux

BLANCHET

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

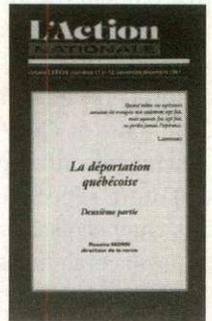
Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographe
Alain Chagnon
Presse Canadienne
Hélène Rochon
Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601, av. de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

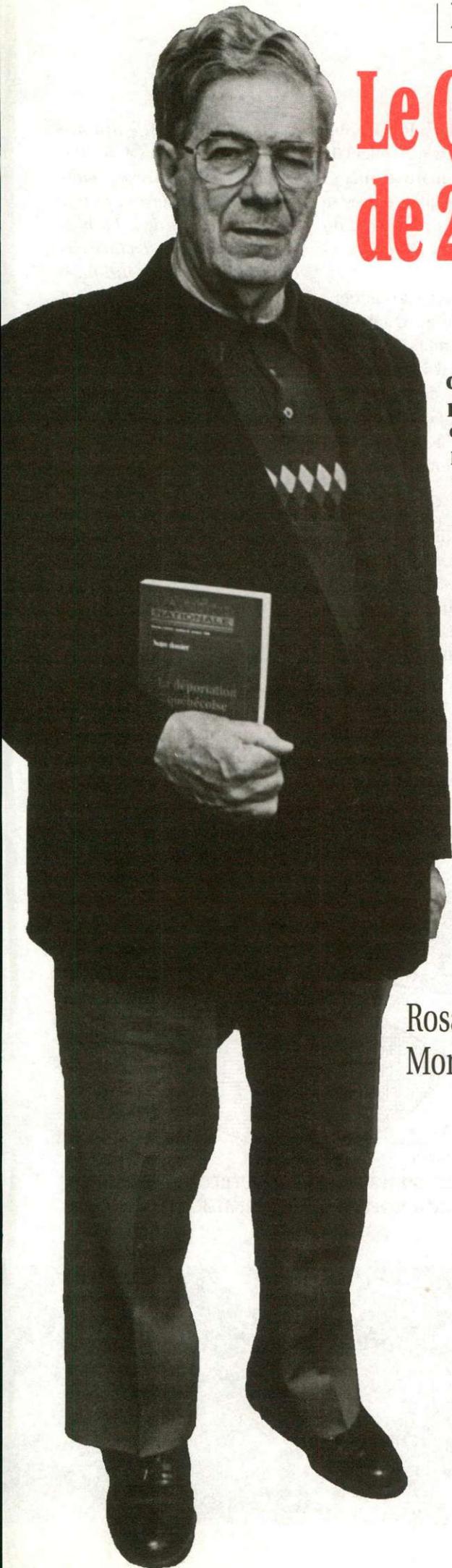
Le Québec siphonné de 200 milliards \$



«Il est scandaleux que le nombre de pauvres grandisse de 4000 par mois alors que le Québec est riche. Très riche.»

Michel Rioux

Grands épargnants devant l'Éternel, les Québécois assistent sans réagir presque à la déportation de leurs épargnes. Au moins 200 milliards de dollars perçus ici par les banques, les compagnies d'assurances, les compagnies de fiducie, les caisses de retraite, les fonds mutuels et autres services financiers sont ensuite détournés ailleurs, au Canada, aux États-Unis ou sur des marchés financiers asiatiques. On manquerait de projets, au Québec! Il faut que ça rapporte! soutiennent «les gestionnaires de l'argent des autres», comme les appelle le directeur de la revue L'Action nationale, Rosaire Morin, qui vient de lancer une brique de 566 pages dans la mare de la haute finance. «C'est beaucoup plus que le Labrador que nous sommes en train de perdre. La libre circulation est à sens unique. Elle ne descend jamais jusqu'à Gaspé», dénonce ce vieux lutteur de 76 ans, qui s'acharne à réveiller les consciences assoupies.



Rosaire Morin

On épargne beaucoup, au Québec. On confie 96 pour cent de cette épargne à des gestionnaires de l'extérieur. Alors que nous sommes aux prises avec les problèmes que l'on sait, nous contribuons au développement économique à l'étranger; nous exportons des emplois pendant qu'ici, la misère s'installe à demeure et que le taux de chômage continue de caracoler largement au-dessus de la moyenne canadienne.

«Près du tiers de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Trop de jeunes, de femmes seules, de jeunes diplômés, de personnes âgées vivent sans l'espoir d'un avenir meilleur. Il est scandaleux que le nombre de pauvres grandisse de 4000 par mois alors que le Québec est riche. Très riche.» Rosaire Morin ne manque pas d'arguments pour faire la démonstration de la richesse du Québec, une richesse qui, si elle était utilisée pour notre développement, se révélerait un levier économique extraordinaire.

Il frappe d'aplomb. «Le vent de la mondialisation a dispersé le fruit québécois du travail aux quatre coins du globe. L'avenir

québécois est confié aux mains d'argent de Toronto, de New York et de Tokyo. Il ne nous appartient presque plus», écrit-il. Il n'est pas tendre pour ces gestionnaires de l'argent des autres, «qui ont une telle ferveur pour la gestion exotique qu'ils expriment une méfiance absolue dans l'économie du Québec. Ils n'ont pas confiance en eux-mêmes. Ils n'ont pas confiance dans le Québec.»

Il n'épargne pas non plus le ministre des Finances, Bernard Landry, qui déclarait il y a un an, au moment de la publication de la première tranche de l'étude sur la déportation de l'épargne québécoise: «Il faut remettre cela dans le contexte que le Québec est un importateur net de capitaux, C'est vrai qu'on en déporte, mais on en importe plus encore.»

Face à cet argument, Rosaire Morin tonne, littéralement.

Devant notre insuffisance et notre incapacité de financer le développement du Québec, accuse-t-il, nos gouvernants invitent les capitalistes étrangers à y placer des capitaux. Cet argent étranger pénètre au Québec non pas à nos condi-

tions, mais selon les exigences des bailleurs de fonds. Le capitaliste étranger, souligne-t-il, ne vient pas au Québec pour faire du mécénat. Il s'installe ici pour faire de l'argent. Il y a, selon lui, une question à laquelle il faudra répondre: pourquoi les Québécoises et les Québécois placeraient-ils leurs épargnes dans des valeurs étrangères quand ils doivent, si souvent, aller chercher des capitaux à l'extérieur? «Il est inconcevable que les Québécois paient les Américains pour qu'ils nous achètent!» D'ailleurs, si on additionne l'ensemble des conditions qui sont faites aux investisseurs étrangers — par la SDI, la SGF, les tarifs préférentiels d'Hydro Québec, les dégrèvements fiscaux, etc. —, il n'est pas exagéré d'avancer que nous finançons nous-mêmes de 30 à 60 pour cent de ces investissements. La belle affaire.

Prenons l'exemple des obligations d'épargne. Une saine gestion capitaliste devrait conduire à favoriser celles qui connaissent les meilleurs rendements. À cet égard, les obligations du Québec ont connu un rendement moyen de 14,2 pour cent au cours des cinq dernières années, contre 12,10 pour cent pour les obligations du Canada. Et pourtant! Les sociétés canadiennes de fonds mutuels détiennent 42,6 milliards de dollars d'obligations du Canada, contre seulement 1,7 milliards de dollars d'obligations du Québec. Il y a donc de l'argent à faire en «achetant Québec», constate Rosaire Morin. Mais il pose aussitôt quelques questions plutôt embarrassantes pour «les gestionnaires de l'argent des autres».

«Quelles raisons économiques peuvent justifier les gestionnaires d'acheter des obligations à rendement inférieur? Pourquoi boudent-ils ainsi le Québec? Comment expliquer l'inexplicable? Le Québec, terre d'accueil, est même ignoré par les financiers qu'il enrichit. Que faut-il conclure?» C'est, à n'en pas douter, le résultat de choix politiques.

La libre (!) circulation. Vraiment?

À ceux qui, à l'instar du ministre Bernard Landry, se gargarisent de la circulation des capitaux pour justifier un état de fait injustifiable, Rosaire Morin assène certaines vérités. C'est en prenant connaissance de ces chiffres qu'on comprend l'insondable profondeur de l'allégorie du lièvre et du cheval.

- En 1996, les banques torontoises ont recueilli au Québec 71 milliards de dollars de dépôts. Les banques québécoises ont recueilli tout au plus un milliard de dollars en Ontario. Libre circulation?

- En 1996, les 109 sociétés de fonds mutuels hors Québec ont placé 819 millions de dollars dans les obligations du Québec, contre 40,5 milliards de dollars dans les obligations du Canada. Libre circulation? Ces 109 sociétés ont placé 211 millions de dollars dans le secteur public québécois, alors que les 23 sociétés québécoises de fonds mutuels ont placé 1,1 milliard de dollars dans le secteur public hors Québec.

- Les 23 fonds mutuels québécois ont placé 929 millions de dollars dans les obligations du Québec, contre 2 033 milliards dans les obligations du Canada qui, pourtant, rapportent moins... Libre circulation?

- Les caisses de retraite québécoises investissent plus de 75 pour cent de leurs actifs en dehors du Québec pendant que les caisses ontariennes placent moins de 5 pour cent de leurs actifs au Québec. Libre circulation?

- Les firmes des valeurs mobilières de Toronto contrôlent 81 pour cent du marché québécois; les firmes québécoises se partagent deux pour cent du marché ontarien. Libre circulation?

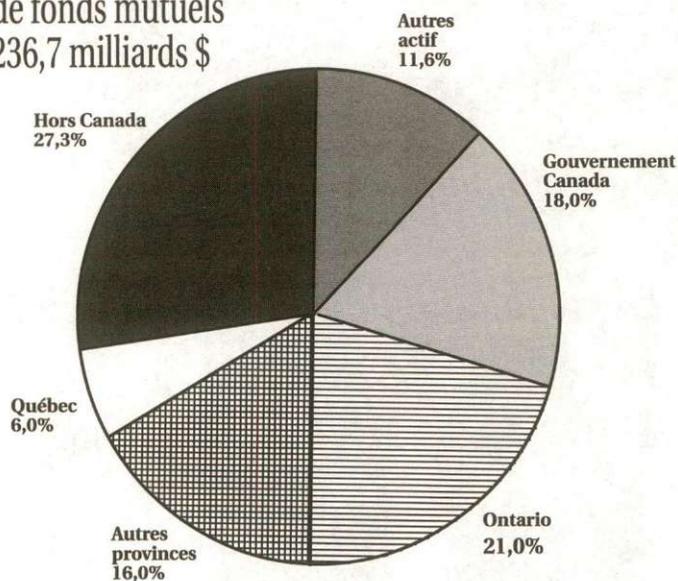
- En 1995, 76 sociétés ontariennes ont perçu au Québec la somme de 2,4 milliards de dollars de primes d'assurances de personnes pendant que trois sociétés québécoises percevaient 146 millions de dollars de primes en Ontario. Libre circulation?

- Dans les fonds mutuels, les sociétés canadiennes perçoivent 245 milliards de dollars au Canada, dont 50 milliards de dollars au Québec. Elles en réinvestissent moins du tiers ici, soit 14 milliards. Libre circulation?

«La mobilité est entraînée vers les Grands Lacs et les Rocheuses. Elle ne descend jamais jusqu'à Gaspé. Elle n'emprunte jamais les routes de l'Abitibi et du Lac-Saint-Jean. La libre circulation est à sens unique», constate le directeur de l'Action nationale.

Guy Paiement, qui vient de publier *L'économie du Québec et son arrière-pays*, est appelé à la barre par Rosaire Morin, qui cite: «Le capital accumulé continue de circuler dans le monde entier à une vitesse incroyable. Il n'a ni feu ni lieu. Il n'a pas comme objectif de produire de nouveaux produits mais de grossir les profits et de satisfaire les millions d'actionnaires qui en redemandent.»

Les placements des sociétés canadiennes de fonds mutuels 236,7 milliards \$



OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: 1,7 milliard \$
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA: 42,6 milliards \$



La sécurité de notre vieillesse dépendra-t-elle de l'humeur des bourses de Tokyo et de Hong Kong?

Dans quelle proportion les sommes accumulées par les travailleuses et les travailleurs québécois dans leurs régimes de retraite contribuent-elles au développement économique du Québec?

L'Action nationale a rencontré d'énormes difficultés à obtenir les portefeuilles d'investissements des caisses de retraite. Il est même quasi impossible de connaître combien de milliards de dollars sont accumulés dans ces caisses. Un estimé conservateur, effectué par Claude Bariteau, de l'Université Laval, situe à au moins 150 milliards de dollars les dépôts dans les régimes de retraite.

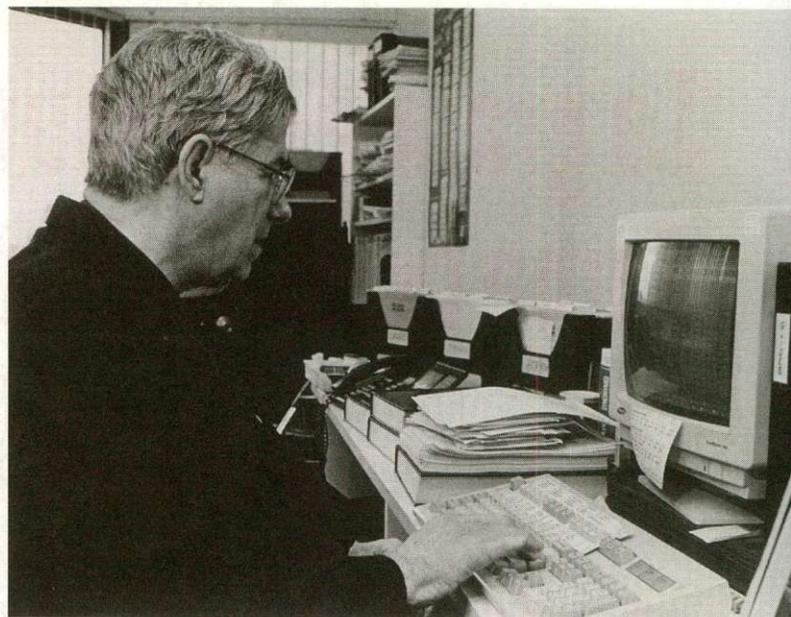
Même s'il est difficile d'obtenir des informations, une tendance lourde est facilement perceptible. On constate par exemple que 26 caisses importantes, dans le secteur public et parapublic québécois, investissent trois fois plus dans le secteur public canadien — gouvernements, municipalités, Hydros, etc. — que dans le secteur public québécois. En 1996, 1 485 783 milliard de dollars, soit 30,52 pour cent des placements de ces caisses, a été dirigé au Canada. Ces mêmes caisses investissaient, la même année, 478 283 millions de dollars dans le secteur public québécois, soit 9,80 pour cent.

«C'est à peine imaginable», s'écrie Rosaire Morin. *Les tra-*

vailleuses et les travailleurs québécois placent trois fois plus de leurs épargnes dans le gouvernement du Canada et dans les provinces du Canada anglais que dans leur pays du Québec. Pourtant, encore une fois, Québec accorde des avantages fiscaux comparables et un rendement supérieur. Et on s'étonne qu'il y ait des pertes d'emplois ici, que les services publics soient soumis à des coupes sévères. Acceptons les privatisations!, s'écrie-t-il. Diminuons les services publics pour permettre à d'autres contrées de mieux vivre!

«*Les gestionnaires québécois de l'argent des autres tablent sur l'économie chinoise, brésilienne et mexicaine pour garantir la sécurité de la vieillesse des Québécoises et des Québécois. L'épargne québécoise travaille au bénéfice des concurrents de nos entreprises. Elle joue contre nous au lieu de renforcer notre armature économique*», constate le directeur de *L'Action nationale*.

Une récente étude de la société Ernst & Young indique qu'en France, six pour cent seulement des sommes recueillies dans les caisses de retraite sont investies à l'étranger. Le taux se situe à cinq pour cent pour l'Allemagne, à un pour cent pour l'Italie et à... zéro pour cent pour la Norvège.



Faire ici ce qui se fait ailleurs

Les propositions du directeur de *L'Action nationale* ne risquent-elles pas de conduire à ériger autour du Québec une muraille que ne pourraient plus franchir les capitaux, dans un sens ou dans l'autre?

Loin de là, réplique Rosaire Morin. Pourquoi le Québec se distinguerait-il des autres pays en se refusant à tout contrôle sur l'épargne générée par ses concitoyennes et ses concitoyens? demande-t-il.

Tous les pays de l'Union européenne — France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, etc. — font obligation d'investir au pays 80 pour cent des sommes accumulées dans les caisses de retraite et les com-

pagnies d'assurances. On n'atteint même pas vingt pour cent, au Québec. Au Japon, les gestionnaires de portefeuilles sont obligés d'investir 30 pour cent de leurs capitaux dans des obligations de ce pays.

«*En mettant à 40 pour cent la barre, on se situerait dans une très honnête moyenne en regard de ce qui se pratique ailleurs. Et on aurait fait un pas de géant dans la prise en mains de nos moyens d'agir. Car notre dépendance actuelle est un cadenas sur la souveraineté*», conclut le directeur de *L'Action nationale*, une revue d'idées et de combat fondée en 1917, ce qui en fait la plus ancienne du genre au Québec.



C'est flanqué de Gérard Larose et de Yves Duhaime, ce dernier représentant le monde des affaires, que le directeur de la revue *L'Action nationale*, Rosaire Morin, a rendu publique sa recherche sur la déportation de l'épargne québécoise. Plusieurs dizaines de personnes intéressées par cette question ont assisté à l'événement, le 18 novembre à l'Accueil Bonneau. Saluant le travail colossal effectué par M. Morin, le président de la CSN s'est engagé à sensibiliser les syndicats quant à l'importance d'investir au Québec les sommes déposées dans les caisses de retraite. M. Morin s'adressera aux délégués au Conseil fédéral le 11 décembre.



La grande chevauchée d'une cosaque inavouée

La ministre Pauline Marois a étudié fort, et ça paraît. Mais il lui reste encore des devoirs à terminer.

Roger Deslauriers

Quel ministre de l'Éducation n'a pas voulu associer son nom à une réforme pour marquer de son sceau le système de l'enseignement au Québec? Sans prétendre sonder les raisons qui motivent Madame Marois, force est d'admettre qu'elle procède. Au grand galop!, diront certains. À coups de cravache!, ajouteront d'autres. Où nous mène-t-elle? Au bout de cette chevauchée, y aura-t-il des laissés-pour-compte?

Pour faire accepter le changement, il faut savoir le communiquer.

Madame Marois sait communiquer. Son projet d'ensemble, elle l'appelle le «virage du succès». Du langage bureaucratique, elle a fait table rase. Les «apprenants» sont redevus des «élèves». Tant mieux! Plusieurs volets de son projet de réforme ont reçu l'approbation de nombreux intervenants. À la population, elle donne l'impression de remettre le wagon sur ses rails. La CSN et d'autres intervenants majeurs de l'éducation avaient demandé qu'on cesse de modifier le système d'éducation à la pièce. Madame Marois a comblé ce vœu. Après les États généraux, les recommandations qui en ont découlé, les avis des comités mis sur pied pour approfondir les questions, les différentes étapes consultatives puis législatives, la ministre propose, consulte, étudie et dispose. C'est, du moins, l'ordre dans lequel elle veut donner l'impression qu'elle s'achemine vers ses conclusions.

Attention aux épices!

De la petite enfance à l'enseignement supérieur, la donne va changer. Implantation de la maternelle cinq ans à temps

complet et création de centres à la petite enfance (changement de statut des garderies). Révision majeure des contenus de formation enseignés dans les écoles. Rehaussement des exigences et augmentation des heures d'enseignement des matières essentielles (français, mathématiques, langue seconde, histoire). Restructuration des commissions scolaires et mise en place de commissions scolaires linguistiques. Politique d'intégration et d'éducation interculturelles. Modifications au réseau collégial permettant éventuellement la création de collèges régionaux et de collèges constituants*. Consultations annoncées pour l'hiver 1998 sur une politique des universités. Ouf! À boire et à manger! Mais

comment oublier que le chef cuisinier épice le tout d'une grasse lampée de compressions et que certains convives devront vivre de la portion congrue, ou carrément passer sous la table!

Une sinistre vague dont le son se répercute

Un exemple? Les services de garde. Septembre 1997: la tornade Marois souffle. Implantation en toute hâte d'un service promis. Classe dans les corridors, nouveaux locaux non disponibles, etc. Sans l'imagination et le dévouement du personnel, jamais les enfants n'auraient bénéficié d'un accueil acceptable.

D'autres exemples? Marjolaine Côté, présidente du secteur soutien cégep (FEESP),

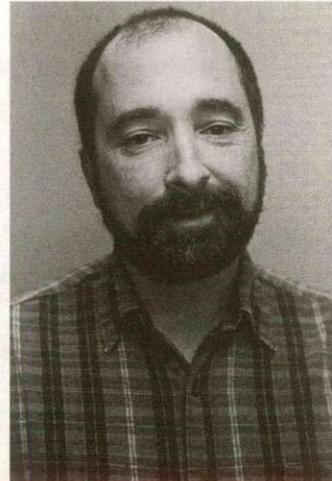
Pierre Patry, président de la FNEEQ et Ronald Gauthier, président du secteur soutien scolaire (FEESP) en ont relevé et pas des moindres. «Notre accord sur plusieurs aspects de la réforme ne doit pas nous faire oublier certains points tout aussi essentiels et qui joueront dans la réalisation ou non des volets positifs de la réforme», souligne Ronald Gauthier, puis de poursuivre: «En créant trois commissions scolaires francophones sur l'île de Montréal plutôt que deux, comme le demandaient plusieurs organismes avec la CSN, la ministre risque d'avoir créé une concentration de la pauvreté. Ce n'est évidemment pas souhaitable. Quand on songe, en plus, à l'impact de certaines autres mesures qui permettent aux commissions scolaires de tarifier des services jusque-là gratuits on ne peut s'empêcher de craindre la croissance de disparités déjà déplorables. La surveillance des dîneurs, par exemple, peut



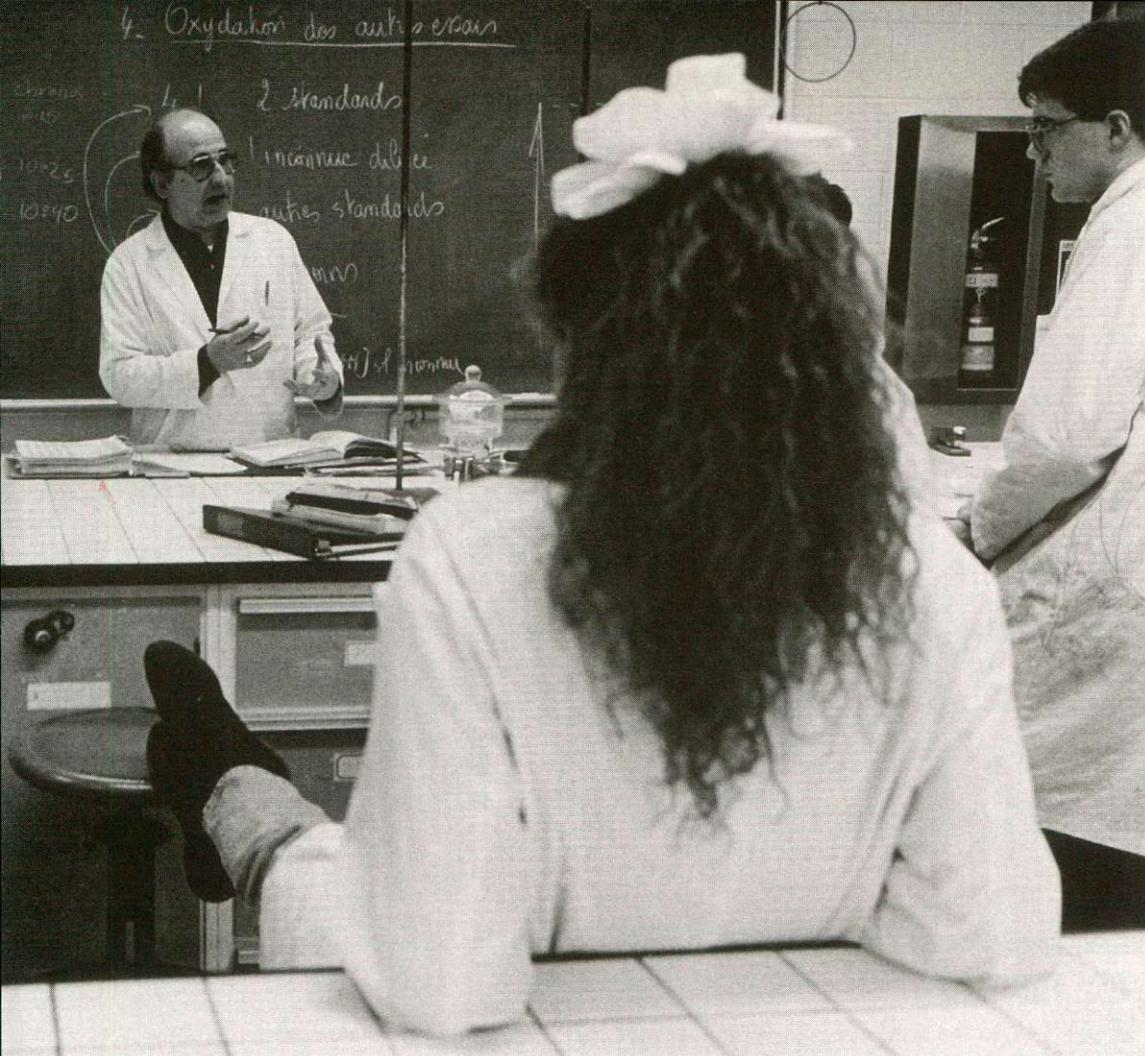
Marjolaine Côté



Pierre Patry



Ronald Gauthier



maintenant coûter aux parents jusqu'à quatre-vingt-dix dollars par an et par enfant», souligne Ronald Gauthier.

Pour Marjolaine Côté, la fusion éventuelle de certaines institutions collégiales ne peut être dissociée totalement de la vague déferlante des compressions: «Les nombreuses abolitions de postes, comme les 186 départs à la retraite, ont causé de nombreux bouleversements et de profondes inquiétudes au sein du personnel de soutien des cégeps. Certaines discussions relativement à des fusions de cégeps qui susciteront, peut-être, d'autres pertes d'emplois, contribuent encore plus à miner le moral de ces personnes. Comment envisager avec sérénité et confiance des modifications qui ne nous semblent qu'administratives? Nos gens sont insatisfaits, essoufflés, surchargés. Les compressions successives ont entraîné de profonds changements dans l'organisation interne des collèges et là, la limite est atteinte! Cet état des choses n'est pas bon pour la qualité du travail. Il n'est pas non plus pro-

pice à l'accueil de modifications dont tout contrôle nous échapperait.»

Le personnel de soutien des commissions scolaires a aussi de bonnes raisons d'exprimer son insatisfaction. Ronald Gauthier la soulève: «Le projet de loi modifiant la Loi de l'instruction publique nous a servi une gifle. Les conseils d'établissement auront un rôle central à jouer dans la définition de l'école et son fonctionnement. Sous la pression d'autres groupes qui exigeaient plus de place au sein de ce conseil, la ministre n'a trouvé d'autre solution que de nous rayer des groupes de personnels à y être représentés statutairement. Plus encore: malgré nos représentations, elle a maintenu le pouvoir des conseils de procéder à de la sous-traitance ou à des privatisations. Est-ce que j'exagère si je parle d'apparence de mépris? Est-ce que j'ai l'air trop méfiant si je pense que l'engouement pour les privatisations sera plus prononcé si nous n'avons pas l'occasion d'être entendus et de faire valoir notre point de vue

sur cette question et sur les écueils de la sous-traitance?»

Cent fois sur le métier...

Pierre Patry préside une fédération qui regroupe la majorité des enseignantes et des enseignants de cégeps, de même que des chargés de cours des universités québécoises. Comme ses collègues du soutien, il demeure critique face au train de mesures modifiant le système d'éducation: «Si, avec la CSN, nous avons exprimé la nécessité d'une réforme, nous continuerons, avec la centrale, à faire toutes les pressions utiles afin de modifier ce qui doit absolument l'être pour que les changements à notre système d'éducation aillent dans le sens du progrès.»

Le président de la FNEEQ soumet, à cet égard, que certaines modifications au réseau collégial prévues au projet de loi 166 ne semblent avoir pour but que de contribuer à la caisse, sans tenir compte de priorités pourtant criantes. «La ministre veut donner pour de bon la possibilité aux collèges

de financer en partie leurs programmes par l'imposition de frais de scolarité aux gens qui voudront obtenir une attestation d'études collégiales en dehors des programmes à plein temps. Quant à nous, cela remet en cause les efforts en matière de formation continue. C'est une mauvaise gageure, un mauvais choix, qui n'apparaît être guidé que par le tintement virtuel de contributions supplémentaires à la caisse. La qualité des services et l'accessibilité à la formation de niveau collégial doivent demeurer au centre de la mission des cégeps.» Selon Pierre Patry, il reste de nombreuses zones grises sur lesquelles la ministre devra consentir plus de lumière. C'est le cas, entre autres, du maintien de l'offre de formation dans les collèges constituants que créerait le projet de loi 166, s'il était adopté sans modification. Comme pour ses collègues, compressions et réforme ne font pas, à priori, bon ménage: «Les compressions en éducation ont touché lourdement l'enseignement supérieur. Ainsi le Québec risque-t-il de perpétuer le retard qu'il a à cet égard, notamment par rapport à l'Ontario. Retard plus particulièrement important chez les francophones.»

La ministre a sans doute beaucoup étudié. Il lui reste des devoirs à compléter.

* Un collège constituant est un des établissements qui composent un collège régional.

De l'assurance-chômage, à l'assurance-emploi, à l'assurance-déficit!

Lors des négociations sur le libre-échange, les Américains se plaignaient du filet de sécurité sociale canadien, qu'ils jugeaient trop protecteur. Nos gouvernements ont tellement bien écouté leurs doléances qu'aujourd'hui, il est inférieur au leur.



Luc Latraverse

Quand le gouvernement Chrétien a modifié l'assurance-chômage et l'a rebaptisée assurance-emploi, les tollés ont jailli de toutes parts. Un an et demi après l'entrée en vigueur du nouveau régime, il faudrait le rebaptiser encore une fois pour traduire son vrai visage. Cette fois, c'est de l'assurance-déficit qu'il faudrait parler. Nouvelles CSN dresse un portrait des effets du nouveau régime depuis son entrée en vigueur, en juillet 1996.

En 1993, la caisse d'assurance-chômage était en déficit de 6 milliards de dollars. La situation économique n'était pas rose, mais 90 pour cent des personnes en chômage percevaient des prestations à divers titres, pour compenser leur manque passager de revenu. Il n'y a plus aujourd'hui que 43 pour cent des personnes sans emploi, dénombrées comme toujours actives sur le marché de l'emploi au Canada, qui touchent des prestations d'assurance-emploi. Le régime actuel ne permet donc même plus à une majorité de travailleuses et de travailleurs sans emploi de bénéficier d'une protection sociale minimale en cas de perte d'emploi. Une grande proportion de ces laissés-pour-compte doivent désormais compter sur l'aide sociale pour assurer une sécurité minimale de leur revenu.

Protection inférieure à celle des États-Unis

Comme le soulignait en conférence de presse le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette: «Les pressions des Américains durant les négociations sur le libre-échange pour abaisser notre filet de protection

sociale ont porté fruit, puisque nous sommes rendus plus bas qu'aux États-Unis à ce chapitre. En effet, plus de 50 pour cent des Américains sans emploi touchent des prestations.»

Il ne faut pas oublier que le taux des prestations de chômage est passé de 66 pour cent au début des années 1980 à 60, puis à 55 pour cent, en 1993. En l'an 2000, il ne sera plus que de 50 pour cent pour les travailleuses et les travailleurs les plus vulnérables, c'est-à-dire celles et ceux qui sont mis à pied pour une période donnée, à chaque année.

Plus de chômage, moins de prestations

L'impact financier sur les paiements d'assurance-emploi fait en sorte qu'en 1990, avec un taux de chômage de 8,1 pour cent, l'assurance-emploi versait 13 369 milliards de dollars en prestations. En 1997, malgré un taux de chômage projeté de 9,2 pour cent, l'assurance-emploi ne versera plus que 11,6 milliards de dollars. Bref, près de 2 milliards de dollars en moins versés aux sans-emploi qui sont 150 000 de plus qu'en 1990.

On comprend donc pour-

quoi la caisse d'assurance-emploi aura cumulé, à la fin de 1997, un surplus avoisinant les 13 milliards de dollars. Depuis le déficit de 6 milliards, il s'est donc produit un revirement en moins de quatre ans, que le ministre fédéral des finances n'a pas hésité à comptabiliser pour réduire son déficit de 19 milliards.

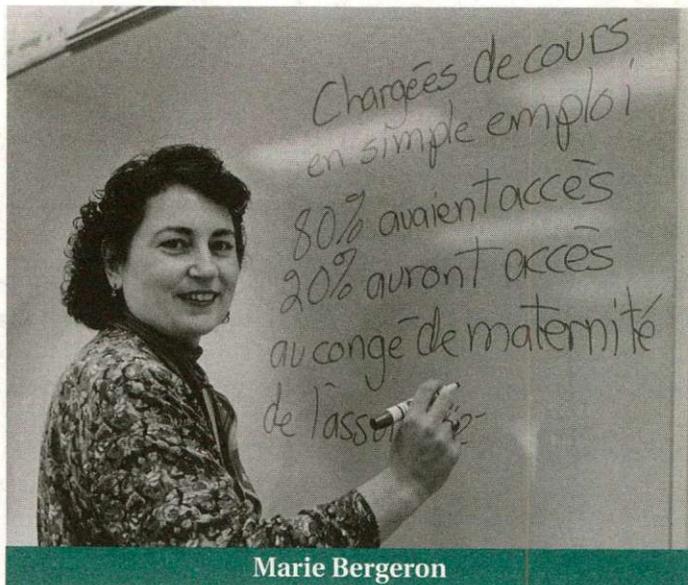
Réinjecter 3 milliards

La CSN et la FTQ ont demandé au gouvernement fédéral de réinjecter, à compter du 1er juillet 1998, un montant additionnel de 3 milliards de dollars sur une période de trois ans, selon des modalités à être établies en commission parlementaire. Ce rééquilibrage du régime vise à lui faire jouer le rôle pour lequel il a été créé. Pierre Paquette précise dans quel sens: «Deux axes centraux du régime doivent avoir priorité dans l'allocation de ces fonds supplémentaires consacrés aux prestations directes aux chômeuses et aux chômeurs, à savoir: une augmentation substantielle du taux de couverture du régime et un accroissement important du taux de remplacement du salaire. Bref, il faut rétablir un mi-

Une forme moderne d'esclavage

Derrière tous ces chiffres, il faut décoder un message subtil mais direct: si les travailleuses et les travailleurs ne se plient pas aux exigences des employeurs, ces derniers ne leur permettront pas de travailler suffisamment d'heures pour être admissibles à des prestations de chômage. Nous l'avions prédit, le nouveau régime est une arme atomique dans les mains du patronat pour assommer les travailleuses et les travailleurs. C'est le cas pour plusieurs membres de la CSN, particulièrement celles et ceux qui ont un travail saisonnier ou à temps partiel, dans la construction, l'hôtellerie, le tourisme, les pêcheries, les communications, l'enseignement et même la santé et les services sociaux.

Au Mont-Tremblant, où le syndicat représente plus de 1000 membres, le président, Pierre Houle, précise: «*Durant la dernière saison, j'ai dénombré 424 membres qui n'ont pas travaillé 490 heures (c'est le barème applicable en vertu du taux de chômage régional) durant les 24 semaines d'opération d'hiver. C'est donc 42,5 pour cent des membres qui ne se-*



Marie Bergeron

raient plus admissibles à des prestations en ne détenant qu'un emploi à Tremblant. Si on exclut les personnes qui travaillent toute l'année, on parle de 50 pour cent des statuts précaires qui ne seraient plus admissibles aux prestations de chômage.»

Il poursuit en disant que l'employeur utilise indirectement les pressions du nouveau régime pour proposer de modifier la notion de mise à pied dans la convention collective, afin de garder les gens à sa disposition et pouvoir les utiliser à sa guise, au jour le jour, sous la menace voilée d'une dénonciation possible à l'assurance-emploi. Dans les informations qu'il a déjà transmises aux

agents de l'assurance-emploi, il n'a sans doute pas précisé que lorsqu'il rappelait des gens au travail, c'était pour une journée ou deux. «*Nous avons donc une trentaine de membres sous enquête à cause de ça,*» ajoute Pierre Houle.

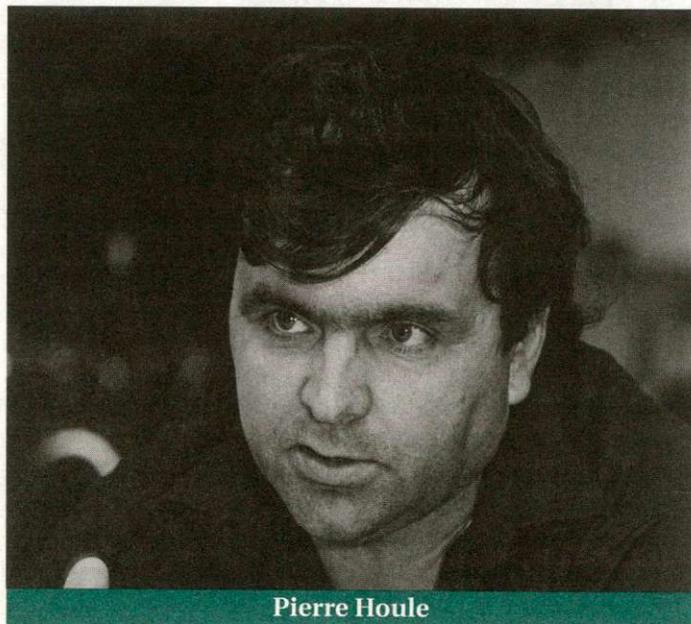
Accès réduit aux prestations de maternité

Les effets néfastes du nouveau régime d'assurance-emploi sont très nombreux. Mais s'il en est un sur lequel on doit insister, c'est la perte du droit à des prestations pour congé parental, qui vise surtout les femmes enceintes. «*C'est particulièrement le cas des chargées de cours des universités en situation de simple emploi,*» affirme Marie Bergeron, coordinatrice des chargées de cours à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec. «*Auparavant, quand il fallait 20 semaines pour être admissible aux prestations de maternité, cela équivalait à deux charges de cours. Maintenant, il faut avoir travaillé plus de 700 heures pour être admissible, ce qui correspond à quatre charges de cours. Les exigences ont donc doublé. Avant, 80 pour cent des chargées de cours en simple emploi avaient droit aux prestations de maternité. Maintenant, ce n'est plus que 20 pour cent.»*

nimum de sécurité économique pour les travailleurs en chômage au Canada.»

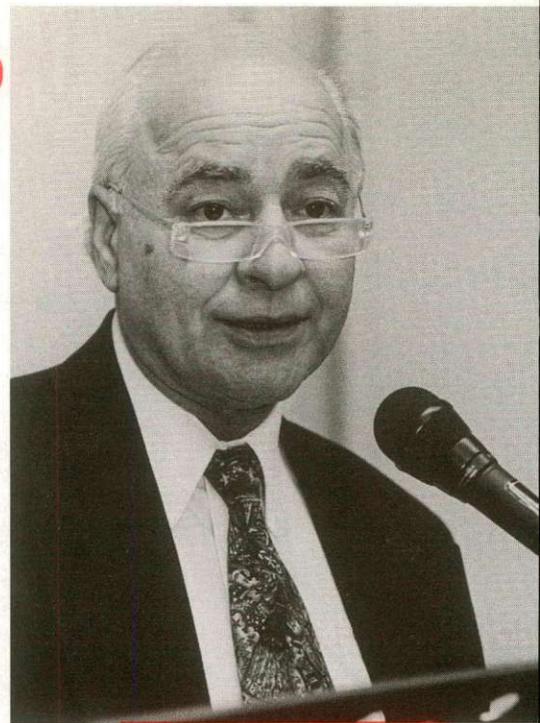
Une telle orientation doit s'accompagner d'une réduction notable des taux de cotisation. Les deux centrales proposent à cette fin de réduire le taux de cotisation ouvrière de 2,9 à 2,6 pour cent, à compter du 1^{er} janvier 98. «*Nous estimons que l'excédent de la caisse d'assurance-emploi ne peut progresser indéfiniment dans le temps, d'autant plus que l'essentiel de cet excédent, répétons-le, provient d'une diminution abrupte du montant des prestations consenties. D'ailleurs, la couverture des dépenses actuelles du régime ne nécessite qu'une cotisation ouvrière de 1,85 pour cent, alors qu'il en fallait 3 pour cent avant les modifications apportées au régime.»*

L'allègement des pressions des cotisations sur les masses salariales et sur les revenus des travailleuses et des travailleurs cotisants ne pourra que les aider à faire face aux importantes majorations de cotisations prévues au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec, qui s'étaleront jusqu'au milieu de la prochaine décennie.



Pierre Houle

«Je nous propose l'espoir du changement» — Norbert Rodrigue



Michel Rioux

Même s'il préside un organisme chargé de conseiller le gouvernement du Québec en matière sociale, Norbert Rodrigue n'a pas pour autant abandonné au vestiaire son franc parler. Encore récemment, il lançait un cri d'alarme: la privatisation du système de santé nous guette! Un système à deux, et même à trois vitesses risque de s'installer si nous ne sommes pas vigilants! C'est beaucoup pour cela, et pour défendre bien d'autres choses aussi, qu'il a pris le bâton de pèlerin pour parcourir le Québec, question de sensibiliser les régions à la tenue du Forum sur le développement social que le Conseil de la santé et du bien-être tiendra fin janvier.

Quand il présidait la CSN, de 1976 à 1982, Norbert Rodrigue savait allier la clarté de l'expression à la finesse de l'analyse pour en traduire les conclusions en action concrète. Dans la préparation du Forum qui se tiendra du 28 au 30 janvier, son approche n'a pas changé.

«Il faut d'abord prendre le pouls du monde. Aller voir sur place comment cela se passe. Cerner les problèmes avec les gens du milieu. Pousser la réflexion avec l'ensemble des groupes concernés. Après ça, on sera outillés pour passer à l'action», confie-t-il.

L'économique, le social

Deux objectifs principaux sont visés.

Le Conseil veut d'abord établir une liaison entre l'économique et le social. Tout le monde s'entend sur le constat que l'économie se porte bien merci. «Mais à quel prix?», demande Norbert Rodrigue. *Au prix du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité, de la détresse psychologique. Ce n'est pas acceptable et ça ne pourra durer longtemps!* Quand on ne prend que la mesure du développement économique pour juger de l'état d'une société, sans prendre aussi en compte son niveau de développement social, il ne faut pas se surprendre que d'aucuns se convain-

quent que tout va pour le mieux alors qu'on est en présence d'un déficit lourd, côté social, estime-t-il.

«Les expressions PIB, Dow Jones, TSE 300, indice des prix, taux d'intérêt, taux de change ont pris tellement d'importance dans le discours public qu'on les entend maintenant tout juste avant la météo, comme pour nous informer de l'état des signes vitaux de notre économie», souligne le président du Con-

seil de la santé et du bien-être en déplorant cette omniprésence de l'économique.

L'autre objectif consiste à redéfinir les liens entre l'État, la société civile, les communautés et les personnes en même temps que les responsabilités de chacun. «La Providence, dit-il, ce n'est pas l'État. C'est nous, dans ce qu'il est possible de faire au niveau du tissu social et dans le renforcement des communautés locales.»

Les problèmes chez les jeunes, le chômage, la précarité, la violence, la pauvreté, l'exclusion... Y a-t-il le moyen de changer tout cela? Peut-on encore faire quelque chose? Le rôle de l'État, la participation, la responsabilisation, la décentralisation, la démocratie... Cela a-t-il encore un sens? Est-il encore de mise de pousser la réflexion là-dessus?



Le «modèle américain»

Norbert Rodrigue s'inscrit en faux contre ce qu'il appelle «le réalisme des chiffres». «Je refuse d'admettre sans réagir que 40% des êtres humains doivent continuer de survivre avec 3,3% du revenu mondial», dit-il.

Quant au modèle améri-

cain, il n'accepte pas que les idéologues néo-libéraux nous l'imposent parce qu'il serait «inéluçtable». «Je ne veux pas d'un modèle où le président d'une grande corporation comme Heinz gagne 50 000 \$ l'heure quand le salaire minimum est établi à 4 \$ l'heure. Où un Pdg

Le Forum sur le développement social qui se tiendra du 28 au 30 janvier est précédé d'une quinzaine de forum régionaux et d'une cinquantaine de rencontres locales.

gagne aujourd'hui 93 fois le salaire d'un ouvrier, alors que la proportion était de 41 fois en 1961. Où un simple accouchement peut coûter jusqu'à 10 500 \$, un pontage 37 000 \$. Où il se commet un meurtre aux vingt-deux minutes et un hold-up aux vingt minutes.»

C'est bien meilleur toutes ensemble

Près de mille huit cents travailleuses de garderie veulent négocier l'essentiel de leurs conventions collectives à une table commune.

Le gros bon sens.

Lucie Laurin

Quand on travaille en petites unités et qu'on dispose d'un rapport de force très relatif; quand on sent toujours flotter autour de soi des inquiétudes financières; quand, déjà, la tâche et le bénévolat occupent beaucoup de temps; quand, enfin, le travail qu'on fait exige une grande implication psychologique et émotive: ... il y a de grands avantages à se regrouper pour négocier.

C'est ce qu'ont décidé les travailleuses en garderie syndiquées à la Fédération de la santé et des services sociaux. Les syndicats du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec, des Laurentides, de Lanaudière, de Montréal, de l'Estrie et de l'Outaouais revendiqueront que la négociation qui commence se fasse sur une base régionale pour la majorité des clauses dites normatives, réservant certains sujets très spécifiques à la négociation locale.

«Déjà, les différentes conventions collectives se ressem-



Jeff Begley

blent beaucoup, explique Jeff Begley, vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux responsable du secteur privé. *Sur les règles d'ancienneté, la liste de rappel, l'affichage, la sélection, le type de gestion de la garderie, par exemple. On économiserait beaucoup d'énergie si on uniformisait ces clauses sur une base régionale au lieu de reprendre le débat dans chaque garderie.* Serge Grégoire, salarié de la fédération affecté au secteur garderies, calcule que lors d'une nouvelle accréditation, un projet commun permettrait d'économiser quatre mois de débats.

Libérer du temps

«Les parents des CA ont déjà beaucoup de responsabilités à assumer, reprend Jeff Begley. Négocier à une table régionale libérera du temps et des énergies pour des débats de fond sur la pédagogie, la mission, les inégalités sociales, etc.»

Pour la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, la négociation regroupée permettra d'accroître considérablement le rapport de force des travailleuses, tout en ré-



Claudette Carbonneau

duisant les inégalités entre les garderies, fournissant à certaines d'entre elles l'occasion de rattraper quelques retards. «Nous avons toujours lutté pour l'uniformisation de certains principes fondamentaux à la base des garderies sans but lucratif, comme la présence des travailleuses au CA, les ratios, dit-elle, et la négociation regroupée est un bon moyen d'y arriver. De plus, compte tenu du nombre de garderies à syndiquer, ça ne peut que donner un bon coup de pouce à la syndicalisation...»

À la table locale, il restera à négocier des sujets précis comme les avantages marginaux, la formation, la préparation pédagogique, l'aménagement du temps de travail, etc.

Négocier directement avec le gouvernement

Côté salarial, le jeu a complètement changé depuis la

dernière négociation. Le gouvernement a fait adopter sa politique familiale prévoyant des frais de 5 \$ par jour par enfant en garderie. «Ce faisant, le gouvernement s'est posé comme le véritable bailleur de fonds des garderies; il n'y a plus d'ambiguïté possible, reprend la vice-présidente de la CSN. Il devra donc s'asseoir à la table de négociation pour parler salaires.»

À cela vient s'ajouter la Loi sur l'équité salariale, adoptée l'an dernier à pareille date. S'il est une tâche marquée par la discrimination salariale, c'est bien celle de travailleuse en garderie. Mais dans ces milieux de travail, les comparateurs masculins brillent par leur absence. En pareil cas, la loi fait obligation à la Commission de l'équité salariale de chercher les moyens de corriger la situation. «Peut-être la négociation offrira-t-elle à la commission une occasion privilégiée de commencer à travailler sur cette question?», commente Claudette Carbonneau.

Quand les travailleuses en garderie auront le gouvernement pour interlocuteur à la table de négociation, elles en auront long à dire. Car, en plus d'être largement sous-payées, elles ont des demandes à faire valoir sur les régimes de retraite — actuellement inexistant —, les assurances collectives, la formation et les ratios. «Il y a déjà des CA qui grenouillent pour augmenter les ratios, dit Jeff Begley. Une autre bonne raison de se regrouper.»



C'est la CSN qui a été la première centrale syndicale, à la fin des années 70, à aider les travailleuses de garderies à se syndiquer et à améliorer leurs conditions de travail. Sur notre photo: manifestation nationale pour une hausse de leurs salaires, devant l'Assemblée nationale, en septembre 1993.

Le Parlement de la rue



Plus de 1500 personnes ont répondu à l'appel lancé par la Coalition nationale sur l'aide sociale en participant à une manifestation devant l'Assemblée nationale pour dénoncer la réforme de la sécurité du revenu du gouvernement péquiste. Ces hommes et ces femmes, venus de partout au Québec, ont exprimé leur ras-le-bol face à cette réforme qui prévoit notamment des sanctions pour ceux qui refuseraient de participer à un programme de réinsertion au marché de travail. Les manifestants ont également inauguré, devant l'autre parlement, le Parlement de la rue, qui siègera durant un mois, 24 heures sur 24, sept jours par semaine. La Coalition veut ainsi rappeler aux élus, à tous les jours, leurs devoirs à l'égard des plus démunis du Québec. La manifestation était précédée d'un rassemblement au Palais Montcalm où plusieurs témoignages ont été rendus par des porte-parole de différentes organisations devant une salle comble. Le président de la CSN, Gérald Larose, en a profité pour rappeler que «la pauvreté, ça se combat» et qu'il faut tout tenter pour la mettre en échec.

L.-S. H.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Pour une 14^e année consécutive, la CSN tient sa Campagne de paniers de Noël afin de mettre un peu de baume dans la vie de quelque 200 de nos camarades en grève ou en lock-out durant le temps des Fêtes. Sous le thème *C'est Noël pour tout le monde*, cette campagne est une levée de fonds volontaire dans nos rangs. Fonds qui seront ensuite partagés entre nos membres en conflit la veille de Noël. M.C.



Mode de contribution volontaire:

- 1 - Syndicat de moins de 100 membres: 50 \$
- 2 - 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres
- 3 - Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, au compte *Solidarité Paniers de Noël*, transit 92279, folio 11862.

Santé-sécurité Mini-sondage

À l'occasion de la semaine de santé-sécurité 1997, des outils (dépliant, affiche, guide d'animation) vous ont été envoyés par courrier afin de soutenir votre action syndicale en santé menta-

le. Avons-nous su viser juste en répondant adéquatement à vos besoins? Nous souhaitons vivement le savoir. C'est pourquoi nous vous demandons de répondre aux questions suivantes.

1. Ces outils ont-ils été utilisés? _____
2. Si oui, vous ont-ils été utiles? _____
3. Sinon, avez-vous l'intention de vous en servir plus tard? _____
4. Si vous ne les avez pas jugés utiles, dites pourquoi: _____
5. Quelle(s) activité(s) ces outils vous ont-ils aidés à mener? _____
6. Vous ont-ils aidés à conscientiser vos membres? _____
7. Doivent-ils être suivis d'autres outils? _____
8. Avez-vous besoin d'aide pour vous servir de ces outils? _____

Envoyez vos réponses à: Andrée Bouchard, Comité confédéral de santé-sécurité, 2100, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2K 4S1. Télécopieur: (514) 529-4949; téléphone: (514) 529-4970.

Nous souhaiterions recevoir vos réponses avant Noël, à temps pour préparer la réunion des coordinations qui se tiendra en février 1998. Si nécessaire, vous pouvez joindre une feuille avec vos réponses plus élaborées. L.L.

Équité salariale

Les femmes célèbrent... dans l'inquiétude

Il y avait, ce vendredi 21 novembre, à la fois de quoi se réjouir et de quoi s'inquiéter. C'est ce jour-là, en effet, en 1996, que l'As-

semblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale en fixant au 21 novembre 1997 l'entrée en vigueur des obligations des employeurs. La Coalition en faveur de l'équité salariale a rappelé en conférence de presse que le consensus politique et social qui a marqué l'adoption de la loi était une belle victoire pour les femmes du milieu syndical et des groupes autonomes de femmes. Mais elle s'est en

même temps inquiétée du retard de la Commission de l'équité salariale à publier la réglementation et les documents de formation et d'information devant accompagner la mise en application de la loi.

Le samedi 22 se tenait un forum intitulé *L'équité salariale... avec nous*, au cours duquel les femmes ont débattu des enjeux, de la place et de l'avenir de la lutte pour l'équité salariale... sans oublier de célébrer l'événement! L.L.



Juin 1995, les femmes marchent sur l'Assemblée nationale, c'est la «Marche contre la pauvreté». Une de leurs principales revendications: l'équité salariale.

Décès de Jacques Blain

Pionnier de la syndicalisation des techniciens ambulanciers, Jacques Blain est décédé le 12 novembre à l'âge de 43 ans. Il souffrait depuis plusieurs années de troubles cardiaques.

Fondateur du RE-TAQ en 1982, il a mis sur pied le syndicat avec, entre autres, Mario Cotton. Congédié pour activités syndicales, il a organisé les ambulanciers sur la Rive-Sud et la Rive-Nord de Montréal. C'est en 1988 qu'il fondait la première coopérative d'ambulanciers, la CETAM. Le chiffre d'affaires de la coopérative est passé de 1,1 million de dollars à 12 millions.

Dans un texte signé par plusieurs personnes qui l'ont connu, dont Gérald Larose, Marcel Pepin, Norbert Rodrigue, Claude Rioux, Pierre Lamarque, Mario Cotton, Joseph Giguère, Pierre Pellerin, André Roy, il est dit que «*les techniciennes et techniciens ambulanciers de tout le Québec lui doivent énormément. Probablement ne sauront-ils jamais jusqu'à quel point leur vie serait différente sans Jacques Blain.*»

M.R.

Un débat public pour un institut public

C'est un débat ouvert que les professionnels de la santé publique de la FPPSCQ-CSN réclament sur la création d'un Institut de santé publique. La mise en place de cet Institut se fait sans que la population, les groupes et les professionnels de la santé publique ne sachent de quoi il en retourne véritablement.

Cet institut «sans mur» est une créature virtuelle dont la pertinence, le rôle et le fonctionnement sont de grands inconnus. Sa création semble aller à l'opposé des recommandations du rapport Facal, qui préconise la réduction du nombre d'organismes gouvernementaux et l'amélioration de certains modèles déjà utilisés dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le principal attribut de cet institut serait, entre autres, de centraliser l'expertise sur le plan national, une orientation qui contredit les objectifs de décentralisation de la réforme en cours.

Est-ce que les fonds en région pour mener des recherches sur des problématiques propres à des populations, tel le suicide par exemple, seront rapatriés au niveau national? Est-ce que cet Institut s'appuiera sur l'expertise des professionnels de la santé publique (sociologues,

criminologues, etc), ou sur une approche bio-médicale? Voilà autant de questions laissées sans réponse.

La création de cet institut doit se faire à l'intérieur du cadre budgétaire actuel, ce qui inquiète d'autant plus les professionnels de la santé publi-

que. La santé publique est beaucoup une affaire de promotion et de prévention. Or, au cours des trois dernières années, en raison des virages successifs et des compressions budgétaires, ce sont ces deux aspects qui ont été les plus malmenés.

T.J.

Les effets positifs d'une tournée de prévention

En soirée du mardi 18 novembre, le Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal a organisé une assemblée sur la santé-sécurité des cuisinières et des éducatrices dans les garderies. Ce qui peut sembler banal en soi acquiert une couleur particulière quand on apprend que les garderies non-syndiquées étaient invitées à la réunion et que des représentantes de 31 d'entre elles ont répondu à l'appel.

Il y fut fait état du nombre élevé d'accidents du travail — en particulier des lésions au dos qui se

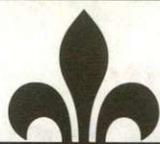
produisent en soulevant un enfant — et des coûts élevés d'indemnisation dans ces milieux si peu adaptés aux adultes. Une représentante de l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail dans le secteur affaires sociales (ASSTSAS) a présenté une série de solutions dont certaines s'avèrent peu coûteuses. Enfin, Pierre Lalande, vice-président du syndicat, a fait connaître les résultats impressionnants de la tournée de prévention effectuée dans les garderies par le comité de santé-sécurité et au cours de laquelle des recommandations ont été acheminées aux conseils d'administration: par exemple, 41 pour cent des garde-

ries étaient équipées de tables à langer avec marchepied rétractable au moment de la tournée, alors que 70 pour cent le sont maintenant; et 61 pour cent étaient munies de chaises permettant de s'asseoir pas terre et de s'appuyer le dos) contre 90 pour cent maintenant.

Parions que les effets de ces améliorations se font déjà sentir, sur les coûts et ... sur les dos des travailleuses! L.L.



Faites lire nouvelles csn



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Beaucoup de mots que nous utilisons nous viennent du grec. Appariez les mots ci-dessous à chacun des cinq éléments grecs.

Petit - Champignon - Qui hait - Forme - Qui est unique

1. micr(o) • 2. mis(o) • 3. mon(o) • 4. morph(o)
• 5. myc(o)

Réponses: 1. **Petit.** (Sous son microscope, elle s'adonnait à la micromanipulation de micro-organismes, pendant que le micro-ordinateur enregistrait les données et que le four à micro-ondes réchauffait son dîner.) 2. **Qui hait.** (Tous les misanthropes sont misogynes, mais tous les misogynes ne sont pas nécessairement misanthropes.) 3. **Qui est unique.** (Monolingue, il monologuait depuis longtemps sur la monogamie; il finit sa vie dans son monoplacement, intoxiqué par le monoxyde de carbone.) 4. **Forme.** (Après avoir mené une carrière passionnante en géomorphologie, il se métamorphosa, à l'âge de la retraite, en un être ennuyeux et amorphe.) 5. **Champignon.** (Mieux vaut une cueillette d'agarics champêtres en compagnie d'un joyeux mycologue qu'une mycose carabinée causée par un vilain mycoplasme.)

2. Accordez les articles selon le genre:

a) On peut utiliser ___ astérisque comme appel de note, mais sans abus, en évitant les constellations.

b) Lors de la première neige, l'ambiance du bureau devient ___ atmosphère de vacances.

c) Certains jours, la vie ressemble davantage à une peau de banane qu'à ___ pétale de rose.

Réponse: a) un; b) une; c) un.

3. Corrigez l'erreur:

Fort préoccupé par les activités sexuelles de ses ouailles, le pape Jean-Paul II a initié une véritable campagne anti-avortement et anti-contraception, qu'il a portée avec un zèle remarquable dans tous les pays surpeuplés de la terre.

Réponse: Il faudrait plutôt dire: le pape Jean-Paul II a *entrepris* une véritable campagne... On initie une personne, non un objet.

4. Quel est le pluriel des mots en caractères romains dans la phrase suivante?

Pendant les soirées d'autrefois, nous dégustions d'excellents pot-au-feu cuisinés par ma grand-mère et ma tante; puis mon oncle interprétait des pot-pourri dont nous tentions vainement d'entonner les thèmes avec lui. Échappant à notre surveillance, les jeunes en profitaient pour s'offrir de tendres tête-à-tête.

Réponse: Des pot-au-feu, des pots-pourris, des tête-à-tête.

Lucie Laurin

C'est le temps de s'inscrire aux Mérites du français 1998

Les Mérites du français au travail sont remis chaque année à des groupes ou à des personnes en reconnaissance de leurs réalisations en faveur du français dans leur milieu de travail.

L'an dernier, le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus La Diligence (FEESP-CSN) a reçu le premier prix dans la catégorie Syndicats. Au cours des années précédentes, la CSN-Construction, le Syndicat des employés cols bleus de Celanese de Drummondville (FC-CSN), le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Reine Élisabeth (FC-CSN) et le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre Sheraton (FC-CSN) ont mérité le même honneur.

Pour les Mérites de 1998, les responsables syndicaux peuvent se procurer le formulaire d'inscription à deux endroits:

- Service de l'information de la CSN; téléphone: (514) 598-2155; télécopieur: (514) 598-2089.

- Office de la langue française (OLF); téléphone: (514) 873-6565; télécopieur: (514) 873-3488.

On peut également trouver le formulaire d'inscription dans le site Internet de l'OLF: <http://www.olf.gouv.qc.ca>.

Les candidatures doivent être acheminées à l'OLF avant le 12 janvier 1998.

Les noms des lauréats et lauréates des Mérites seront dévoilés au cours d'une cérémonie officielle et d'une émission de télévision, à l'occasion de la Francofête qui aura lieu du 14 au 22 mars 1998.

Les réalisations ad-

missibles au concours des Mérites sont, par exemple:

- mise sur pied d'une activité de promotion du français;
- francisation de l'informatique ou de technologies;

- publication d'un lexique;

- organisation de cours de perfectionnement en français;

- mesures d'intégration linguistique du personnel allophone et anglophone.

C. S.-G.

B i e N v E u e

Hôpital pour enfants

Non syndiqués jusqu'à tout récemment, les 325 employé-es de bureau de l'Hôpital de Montréal pour enfants ont adhéré à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN. C'est la formation du Centre hospitalier de l'université McGill (CHU-McGill) qui les a incités à se donner un syndicat. En septembre dernier, et pour les mêmes motifs, les 600 employé-es du personnel administratif et de bureau de l'Hôpital général de Montréal avaient eux aussi formé un syndicat CSN.

Membres du syndicat FSSS-CSN de l'Hôpital de Montréal pour enfants depuis fort longtemps, les sept téléphonistes de cet établissement ont tout d'abord vu quelque 40 personnes salariées du département des dossiers médicaux joindre leur syndicat, en septembre. Durant la période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public, du 4 octobre au 3 novembre, 250 employé-es généraux et 20 magasiniers de cette institution se sont aussi affiliés à ce syndicat. Ils étaient membres du Montreal Council, un syndicat indépendant.

Techtrabois

Les 60 travailleurs à l'emploi du fabricant de par-

quets lattés Techtrabois ont déposé une requête en accréditation pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et à sa Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt. L'usine est située à Saint-Just de Bretenières (Etchemins).

Pompiers forestiers

Seront également affiliés à la FTPF-CSN les 65 pompiers forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie James, qui ont aussi entamé les procédures prévues au Code du travail pour se donner un syndicat autonome. Ils étaient auparavant membres du local 3424 du SCFP-FTQ.

Librairies Garneau

Après vingt mois de lutte, de repréailles patronales et de procédures juridiques, les employé-es des succursales des Librairies Garneau de la région de Québec ont reçu du ministère du Travail les documents qui consacrent l'existence de leur syndicat CSN. Trois de ses quatre officiers avaient été congédiés au début de la syndicalisation et l'employeur, l'empire Sogides, a englouti des dizaines de milliers de dollars en frais d'avocats dans sa tentative de faire avorter le syndicat naissant.

M.C. et J.-P. P.

Santé et services sociaux

Le ras-le-bol à son paroxysme



L'auditorium de l'Hôtel-Dieu était bondé et l'atmosphère survoltée, à l'assemblée générale du 19 novembre.

Ça chauffe fort, dans le réseau de la santé et des services sociaux. On le sait depuis un bon moment. Mais là, le ras-le-bol des compressions budgétaires, des transformations dans le réseau et des décisions des gestionnaires qui se prennent sans tenir compte du point de vue des salariés a atteint un seuil critique.

Au CHUM, ce ras-le-bol s'est traduit par une grève de 24 heures du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'hôpital Notre-Dame, le 19 novembre, suivie la même journée d'un arrêt de travail de deux heures à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu où, dans le cadre d'une assemblée générale, les employés ont voté à scrutin secret pour un débrayage de 24 heures et une grève générale illimitée à exercer au moment jugé opportun, conjointement avec le syndicat de Notre-Dame.

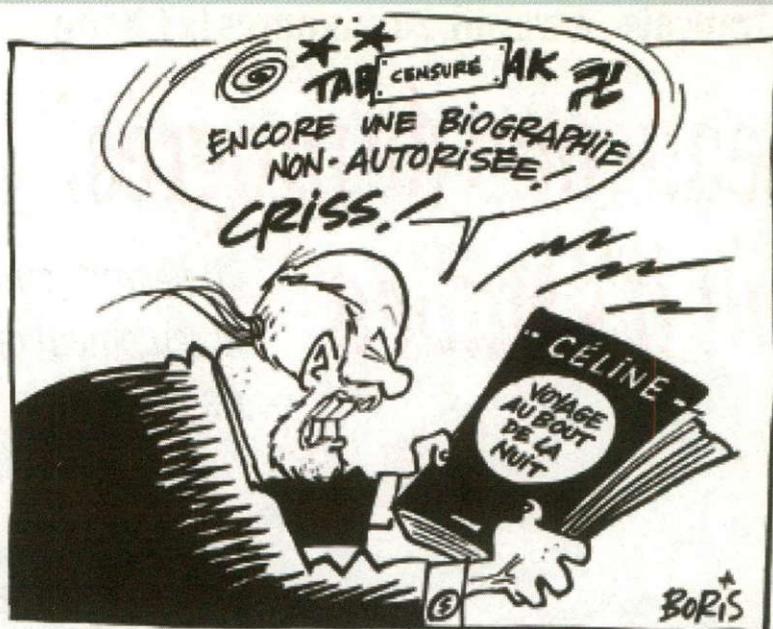
Au moment d'aller sous presse, ce dernier tenait un vote secret pour exercer une grève générale illimitée. Les problèmes sont nombreux au CHUM. Loin de les résorber, la direction les additionne en refusant de s'asseoir avec les syndicats pour examiner différents scénarios de réorganisation des soins et des services.

T.J.

Impasse dans le secteur résidentiel

Devant l'impasse qui persiste, la CSN-Construction a demandé l'intervention du ministre du Travail et a sensibilisé les travailleurs aux menaces que comportent les offres actuelles de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), qui veut établir trois niveaux de salaires pour le même travail.

Selon André Paquin, président de la CSN-Construction, «c'est de la poudre aux yeux. Les incitatifs pour dissuader les entrepreneurs de recourir à de la main-d'oeuvre occasionnelle ne représentent que 200 \$ sur une maison de 100 000 \$.» Luc L.



Traversiers

Grève de 48 heures

Devant l'impasse de leur négociation, les 135 travailleuses et travailleurs des traverses Québec-Lévis, Sorel-Saint-Ignace et Matane-Baie Comeau-Godbout ont déclenché un arrêt de travail de 48 heures les 14 et 15 novembre.

Le porte-parole des syndicats CSN, Luc Desjardins, a exprimé ainsi la détermination des syndiqués: «Nous en avons ras-le-bol de l'attitude de la Société des traversiers dans notre négociation et nous pourrions déclencher d'autres arrêts de travail pour en arriver à obtenir la signature de notre convention collective».

Depuis le début de la négociation, il y a deux ans et demi, les membres des syndicats CSN des traversiers ont présenté des propositions qui rencontrent les objectifs budgétaires du gouvernement, sans toucher au service à la population ni aux conditions de travail des syndiqués. «Mais la direction de la STQ s'entête à vouloir charcuter nos conditions de travail et les services à la population», a poursuivi Luc

Desjardins.

Venu appuyer les grévistes, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a vertement dénoncé la STQ. «Le ministère des Transports doit prendre la relève de la Société des traversiers et assumer la gestion des traversiers

au Québec. La STQ n'administre pas la flotte de la marine de guerre. Pourtant, elle est dirigée par une armée de cadres qui coûte très cher au Québec», a-t-il déclaré.

L.-S. H.

Scabs

Ottawa est sourd

«Le gouvernement canadien ne nous pas entendus: le recours aux scabs durant un conflit de travail, c'est non! Le ministre canadien du Travail, Lawrence MacAulay, doit amender son projet de loi pour qu'on sorte à jamais les briseurs de grève des conflits!» Vice-président de la CSN, Roger Valois a fustigé le ministre qui a déposé à la Chambre des Communes, le 6 novembre, un projet de loi qui apporte des amendements au Code canadien du travail. Le projet ne prévoit pas vraiment l'interdiction d'embaucher des jaunes lors de grèves ou de lock-out qui relèvent de la juridiction fédérale. «Nous n'avons jamais été partie prenante du compromis mentionné dans les médias, a précisé Roger Valois. L'utilisation de briseurs de grève est une source de frustration, voire de violence.» Ottawa doit prendre exemple sur le Québec, où une loi antiscabs existe depuis 1977, a suggéré Roger Valois. Au Québec, ils sont près de 115 000 syndiqués à être assujettis au Code canadien du travail et susceptibles de voir apparaître des scabs durant un conflit. Ils oeuvrent dans les banques, la fonction publique fédérale, les stations de radiodiffusion et de télédiffusion, les télécommunications et le transport. M.C.

Beaucoup de progrès, but it's stalled



«Il ne faut jamais considérer que c'est réglé. Si seulement on savait, dans le monde, la gravité de perdre un langage. Perdre un langage, dans le monde, c'est perdre un moyen de refaire le monde.»

— Gilles Vigneault

Claude Saint-Georges

L'histoire du Québec est inséparable du combat de plusieurs générations pour que le français continue de se parler en Amérique du Nord.

Les revendications liées au français, langue de travail, ont été constantes dans l'histoire de la CSN. Bien avant l'adoption de la Charte de la langue française, les syndicats de la CSN se sont battus pour négocier en français, pour que les travailleuses et les travailleurs puissent exercer leurs activités en français.

Adoptée en 1977, la Charte de la langue française a permis de réaliser des gains importants et évidents. Il y a eu des avancées, mais la situation demeure fragile.

Pour marquer le vingtième anniversaire de la Charte et pour souligner que de nombreux progrès restent à faire sur tous les plans, dont celui du travail, le Conseil fédéral de la CSN a adopté un plan de campagne en faveur du français. Une épinglette avec l'inscription «*En français, c'est normal*» et des autocollants sur lesquels on peut lire «*Travailler en français, c'est normal*» seront distribués à plusieurs milliers d'exemplaires par les syndicats.

On y rappelle les propos du poète Gilles Vigneault lors du rassemblement pour commémorer l'anniversaire de la Charte de la langue française, organisé par la coalition Partenaires pour la souveraineté: «*Il ne faut jamais considérer que c'est réglé. Si seulement on savait, dans le monde, la gravité de perdre un langage. Perdre un langage, dans le monde, c'est perdre un moyen de refaire le monde.*»

L'un des objectifs majeurs de la Charte de la langue française est de faire du français la langue habituelle et normale du travail. Le français est ainsi appelé à devenir la langue de la réussite professionnelle et

économique des Québécois. Il y a eu beaucoup de progrès en vingt ans, mais aujourd'hui, la francisation, particulièrement à Montréal, stagne.

Dans la région montréalaise, on constate que:

- dans la majorité des cas, les francophones continuent de s'adresser en anglais à leurs supérieurs ou à leurs collègues anglophones;

- seulement le quart des allophones travaillent généralement en français; seulement 63 pour cent des francophones travaillent généralement en français; seulement huit pour cent des anglophones travaillent généralement en français;
- les francophones utilisent principalement des logiciels anglais pour leur travail (41

pour cent). Les logiciels français suivent à 38 pour cent, tandis que les logiciels bilingues représentent 21 pour cent.

Pour l'ensemble des milieux de travail au Québec, on constate par ailleurs que le phénomène de la mondialisation des marchés amène une harmonisation des normes techniques, la plupart du temps rédigées en anglais. Les travailleurs ne disposent pas toujours, loin de là, des traductions et de la terminologie nécessaires.

Le défi de la francisation dans un hôtel de Montréal

Le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'hôtel Reine Elisabeth (FC-CSN) a reçu, en 1994, un Mérite du français au travail de l'Office de la langue française pour avoir organisé un cours de français pour ses membres de diverses origines.

Le français a une meilleure place aujourd'hui, mais la langue anglaise demeure dominante dans plusieurs aspects de l'organisation du travail dans cet hôtel, propriété du Canadien Pacifique.

En février, le syndicat, en collaboration avec la direction des ressources humaines, mettait en place un comité de francisation.

Selon Lucie Couture, qui y représente le syndicat, la relance des activités de promotion du français au Reine Elisabeth est «*un défi qui implique de faire des efforts au jour*

le jour, sans brûler d'étapes. Nous avons choisi de le regarder de façon très concrète et avec beaucoup de réalisme.»

Le comité a retenu comme pistes de travail les solutions suivantes:

- offrir à nouveau des cours de français;
- demander au personnel, surtout aux cadres, d'utiliser davantage le français dans leurs communications orales;
- utiliser le français dans le courrier électronique lorsque le destinataire est au Québec;
- introduire des rubriques en français dans les logiciels;
- diffuser un lexique des termes français de l'industrie hôtelière;
- faire appel à un stagiaire pour appuyer le projet de francisation.